

AVIS PUBLIC



DÉROGATION MINEURE

Légalisation d'une dérogation mineure visant à permettre au 38, rue du Versant de créer à même le terrain existant un lot avec une superficie de 1 783,39 mètres carrés alors que le règlement 15-673 sur le lotissement prescrit une superficie minimale de 2 000 mètres carrés et de rendre conforme la superficie de 1 639 mètres carrés d'où est situé la résidence unifamiliale isolée alors que le règlement de lotissement 15-673 prescrit une superficie minimale de 2 000 mètres carrés.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 3 avril 2023, à 19h30, à l'ancien hôtel de ville, au 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure;
2. Que la dérogation mineure vise à permettre au 38, rue du Versant de créer à même le terrain existant un lot avec une superficie de 1 783,39 mètres carrés alors que le règlement 15-673 sur le lotissement prescrit une superficie minimale de 2 000 mètres carrés et de rendre conforme la superficie de 1 639 mètres carrés d'où est situé la résidence unifamiliale isolée alors que le règlement de lotissement 15-673 prescrit une superficie minimale de 2 000 mètres carrés.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui aura lieu le 21 mars 2023 et que ce dernier soumettra une recommandation au conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement n°89-189 régissant les dérogations mineures;
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;

5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au greffier-trésorier de la Municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 17 mars 2023

Avis numéro : 2023-144



Martin Leith
Greffier trésorier

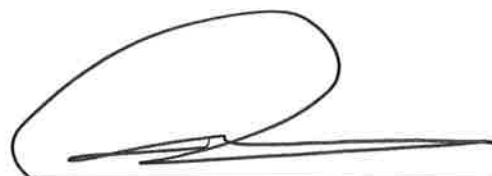
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martin Leith, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)

Le 17 mars 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 17 mars 2023.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Martin Leith
Greffier trésorier